

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE SAINT BAUZELY

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A_2024_28
EN DATE DU 24 AVRIL 2024
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE CHEMIN DE NIMES
CREATION GENIE CIVIL ET IMPLANTATION POTEAU TELECOM

Le maire de la commune de Saint-Bauzély,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de LIOVE Serge, représentant la société, SOGETREL – route de la Foire – 34470 PEROLS en date du 16 avril 2024, pour le compte de la société ORANGE TOLOSA – 60 rue de Saint-Jean 31130 BALMA qui souhaite occuper temporairement le domaine public dans le cadre de création de génie civil et l'implantation d'un poteau télécom chemin de Nîmes à Saint-Bauzély.

ARRETE :

Article 1^{er} : Du lundi 06 mai 2024 au vendredi 09 août 2024, la société SOGETREL est autorisée à exécuter les travaux de création de génie civil et à implanter un poteau chemin de Nîmes pour le compte de la société ORANGE TOLOSA,

Article 2 : sécurité : l'entreprise veillera à mettre en place un dispositif permettant la sécurisation des piétons et à tous usagers de la voie,

Article 4 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire,

Article 5 : La société SOGETREL occupera temporairement le domaine public et le permissionnaire veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : M. Commandant de gendarmerie de Saint-Chaptes/Saint-Mamert, M. le Chef de la Police Municipale de Saint-Génès de Malgoirès, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à la société SOGETREL



Fait à Saint-Bauzély le 24 avril 2024
DURAND Jacques
Maire

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans les 2 mois à compter de sa publication et notification.
Affiché, transmis et rendu exécutoire